



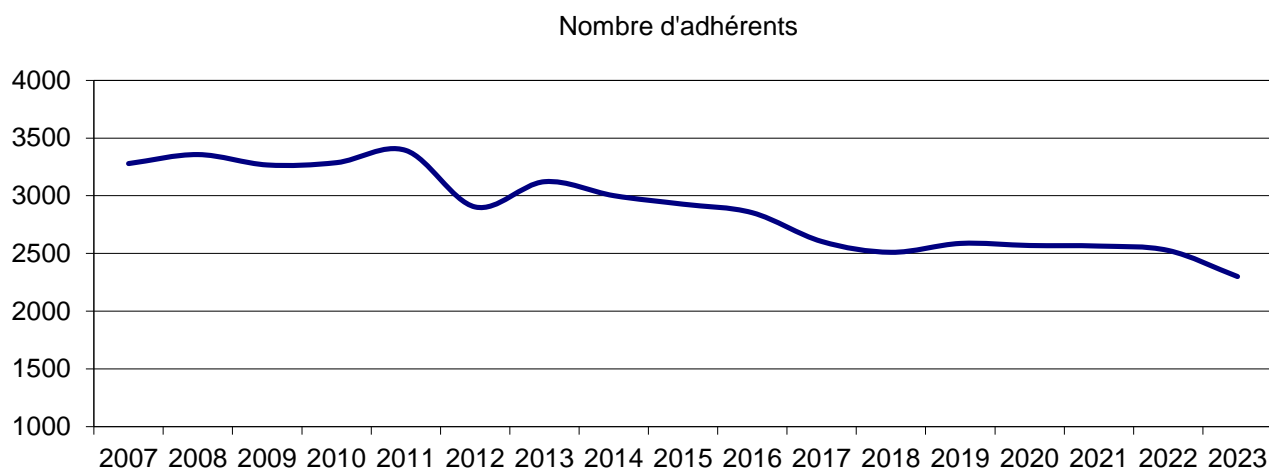
# Assemblée Générale Du 7 juillet 2023 OGA ARLES GRAND SUD Rapport Moral exercice 2022

## 1 – Situation administrative et technique

### 1.1 – Situation administrative

Fin 2022, l'OGA comptait 2 526 adhérents contre 2 564 adhérents au 15 novembre 2021. Depuis 4 ans, de gros efforts de communication ont été réalisés pour faire face à la baisse continue constatée depuis 2010.

Malheureusement, l'environnement législatif a supprimé l'avantage fiscal lié à l'adhésion à un OGA à partir de 2023.



Nous avons mis en évidence que nous devons nous diversifier afin de pérenniser notre structure.

## 1.2 - Situation technique

### Campagne 2022

- ✓ 2 508 contrôles ont été réalisés
- ✓ 2 508 dossiers de gestion ont été édités et envoyés.
- ✓ 55 dossiers toujours en cours de contrôle (attente de réponses)
- ✓ 2 317 questions posées lors des différentes phases de contrôles : formel, cohérence, vraisemblance et EPS

<b>SITUATIONS DES DOSSIERS</b>	<b>Nombre de dossiers</b>	
Absence d'anomalie	1712	69,79%
Absence d'anomalie après réponse satisfaisante	720	29,35%
Envoi d'un courrier d'information	10	0,41%
Transmission d'une ou des déclarations rectificatives	6	0,24%
CRM négatif pour défaut de communication de déclarations	5	0,20%
<b>TOTAL DES DOSSIERS</b>	<b>2453</b>	<b>100%</b>

#### Incidence des CRM rectificatifs :

- 6 dossiers rectificatifs obtenus
- 183 465 € d'incidence en base de TVA

## 1.3 - Formations 2022

### Formations conseils

- Journées actualités fiscales : 472 participants
- Journées actualités sociales : 272 participants
- Formations techniques : 128 participants

### Formations adhérents

L'OGA d'Arles a proposé 29 formations différentes à l'ensemble des adhérents en plus des journées d'actualités. 161 adhérents ont assisté à des formations.

### Au total

En 2022, plus de 1 033 personnes ont bénéficié de formations, soit 7 300 heures de formations.

## 2 – La Vie de l’OGA

La suppression de la majoration de 25% pour non-adhésion à un CGA/AGA a entraîné une baisse « maîtrisée » des effectifs adhérents pour 2022 et 2023. Cette baisse a de forte chance de perdurer. La pérennité de l’OGA est donc remise en cause.

L’OGA a donc étudié plusieurs pistes pour se diversifier :

- ✓ la proposition d’un Examen de Conformité Fiscale (ECF) : Des devis sont établis régulièrement.
  - ✓ Continuité de l’adhésion « standard » afin de pouvoir bénéficier d’une pérennité fiscale (diminution du risque de contrôle fiscal)
  - ✓ Continuer le développement du service « formation »
  - ✓ Création d’un service dédié pour les autoentrepreneurs :
    - 2,23 millions d’autoentrepreneurs “actifs” en France
    - Cotisation annuelle : de 99 € à 159 € (du simple suivi au créateur)
    - Développement d’une plateforme nationale
    - Développement des réseaux sociaux
    - Formations internes
-